Le 6 octobre 2026
Pour information et diffusion

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GeMAPI : UN GUIDE COMPLET POUR ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DANS L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le service GeMAPI de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault a conçu et met à disposition des propriétaires riverains ainsi que des mairies du territoire, un guide pratique consacré à l'entretien et à la préservation des cours d'eau et de leurs berges. Chaque propriétaire concerné recevra prochainement un exemplaire accompagné d'un courrier d'information.

Mieux connaître ses responsabilités pour mieux préserver les cours d'eau

Les cours d'eau constituent une richesse essentielle du territoire du Salagou Cœur d'Hérault. Ils contribuent à l'équilibre de nos ressources en eau, à la biodiversité, à la qualité du cadre de vie et sont également au centre du travail de l'intercommunalité quant à la prévention des risques d'inondation.

Parce que ce sont des milieux vivants en constante évolution, leur bon fonctionnement repose sur un équilibre auquel chacun peut contribuer. C'est dans cette volonté d'accompagnement que le service GeMAPI de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault a conçu un **Guide du propriétaire riverain**, avec le soutien financier de l'**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**.

Ce document s'adresse à l'ensemble des propriétaires de parcelles situées au bord d'un cours d'eau sur le territoire intercommunal. **Un exemplaire du guide leur sera prochainement adressé, accompagné d'une lettre d'information du Conseiller communautaire délégué en charge de la GeMAPI, de l'eau, de l'assainissement, de l'agriculture et du Projet alimentaire territorial Sébastien Vaissade.**

Des repères pratiques pour les propriétaires riverains

L'entretien d'un cours d'eau et de ses berges repose sur des responsabilités partagées. Si la Communauté de communes intervient, au titre de sa compétence GeMAPI, dans le cadre d'actions d'intérêt général sur les principaux cours d'eau du territoire, **l'entretien régulier au droit d'une parcelle relève également de la responsabilité de son propriétaire riverain**.

Contact : Clément BOUSSAGOL - Service communication de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault
04 67 88 95 50 – c.boussagol@cc-clermontais.fr

Le guide a ainsi été conçu pour apporter des réponses concrètes aux propriétaires et les accompagner dans cette mission. Il présente notamment les principales responsabilités qui leur incombent, les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau et des berges, ainsi que les précautions à prendre selon les situations rencontrées.

Il permet également de mieux comprendre le fonctionnement naturel des cours d'eau et de revenir sur certaines idées reçues, afin de favoriser des pratiques d'entretien adaptées et respectueuses des milieux aquatiques.

Des responsabilités complémentaires au service des rivières

À travers ce guide, la Communauté de communes souhaite renforcer l'information et le dialogue avec les propriétaires riverains et rappeler que la préservation des cours d'eau repose sur l'action complémentaire de chacun.

Les interventions menées par la collectivité au titre de la GeMAPI et l'entretien réalisé par les propriétaires riverains participent ainsi à un même objectif : préserver durablement l'équilibre des rivières, la ressource en eau et les richesses naturelles du territoire.